Envoyé en préfecture le 27/01/2026
Reçu en préfecture le 27/01/2026
Publié le
ID : 035-213500093-20260119-20260110-DE

Département d'Ille-et-Vilaine
Arrondissement de Saint-Malo
COMMUNE de BAGUER-MORVAN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 19 JANVIER 2026

Le dix-neuf janvier deux mil vingt-six à vingt heures quinze minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Baguer-Morvan, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur le Maire en présence de M. BOURDAIS Olivier, Maire, Mme COMMEREUC Sylvie, M. ROME Cyril, Mme QUEMERAIS Nelly, M. LEBRET Gilles, adjoints, M. HAMELIN Bernard, Mme WERSCHUREN Sylvie, MM POTIER Serge, MARTEL Thierry, COUAPEL Jean-Pierre, Mmes JACQUET Marie-Christelle, PEUVREL Sophie, PILON Virginie.

Absents excusés : Mme LEVEQUE Dominique, M. PICHON Vincent, Mme KREMBSER Cindy, M. MOUTON Vincent, Mme MARTIN Maud, M. BETEND Guillaume.
Date de convocation : 13 janvier 2026
Secrétaire de séance : Mme PEUVREL Sophie

N° 2026-01-10 : VOIE DE LA RUE VICTOR COURTEILLE VERS L'ATELIER TECHNIQUE – DENOMINATION DE LA RUE

Monsieur le Maire expose qu'il appartient au Conseil municipal de choisir, par délibération, le nom à donner aux rues. Il convient, pour faciliter le repérage, l'accès des services publics, de secours ou commerciaux, la localisation sur les GPS, d'identifier clairement les adresses et notamment le nom de la voie qui commence rue Victor Courteille, longe le terrain synthétique vers l'atelier technique communal. Monsieur le Maire précise que l'habitation située 5 chemin du Héron est désormais accessible par cette voie ce qui complique les livraisons.

Le numérotage des habitations constitue une mesure de police générale que le maire peut prescrire en application de l'article L.2213-28 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal diverses propositions évoquées lors de la précédente réunion :

- impasse Chemin du Héron,
- impasse rue Victor Courteille,
- impasse de la Rabine.

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil municipal :

- ADOPTE la dénomination « impasse de la Rabine » pour la voie qui part de la rue Victor Courteille vers l'atelier technique,
- CHARGE Monsieur le Maire de communiquer cette information aux administrés concernés et aux services compétents.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Le Maire
Olivier BOURDAIS

La secrétaire de séance
Sophie PEUVREL